



Parc naturel régional
HAUTS PLATEAUX DU VERCORS



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



La réintroduction du Gypaète barbu dans le Parc naturel régional du Vercors



dans le cadre du programme Life Gypconnect

Une stratégie internationale qui vise le renforcement de la population alpine et la création d'un corridor entre les Alpes et les Pyrénées.



2021

Dossier de presse



Le life gypconnect

Parmi les Parcs naturels régionaux, le Parc du Vercors a été un précurseur dans la réintroduction d'espèces. Dès le début de la création du Parc du Vercors, la marmotte fut réintroduite, puis ce fut le bouquetin fin des années 80 et le vautour fauve en 1996. Nous avons débuté un programme de réintroduction de gypaètes barbus, espèce emblématique, en 2010 en lâchant trois oiseaux – Stéphan, Cordouane et Lousa, sur la commune de Treschenu-Creyers. Le dernier témoignage de la présence d'un gypaète barbu sur notre territoire remonte à 1879, date à laquelle il semble que le dernier individu a été exposé sans vie sur la place d'un village du Royans.

La géographie du Vercors est très spécifique puisqu'elle intègre des espaces de plaine à 180 mètres d'altitude et de montagnes qui culminent à plus de 2 300 mètres. Tous les étages de végétation jusqu'à l'étage alpin sont représentés, ils subissent par ailleurs des influences climatiques très contrastées, à la charnière entre les Préalpes du nord et celles du sud. À échelle égale (une superficie d'environ 200 000 ha), ce territoire possède une des plus grandes richesses en terme de biodiversité. Et pourtant pendant quelques décennies, la grande faune caractéristique de notre géographie, et notamment celle des falaises, avait disparu. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Grâce aux connaissances naturalistes, nous savons maintenant que la vie du gypaète barbu est très liée à la présence des bouquetins qui constituent une ressource alimentaire accessible tout au long de l'année. Le vautour, quant à lui, est le premier chaînon des espèces de rapaces charognards. « Casseur d'os », le gypaète intervient en fin de chaîne et le voici maintenant visible à nos yeux presque tous les jours sur le massif. Ces réintroductions successives s'inscrivent donc dans une politique cohérente de restauration de la biodiversité que mène le Parc du Vercors depuis longtemps.

Nous avons eu à cœur de poursuivre ce programme qui, dépassant les enjeux naturalistes, est porteur de sens pour le territoire. Le premier programme de réintroduction du gypaète barbu nous a permis de libérer onze individus. Lâcher davantage d'oiseaux augmentera les chances de voir un couple s'installer sur notre massif et de renforcer la population alpine encore très fragile. Le Life Gypconnect nous permet aujourd'hui d'organiser des lâchers en alternance dans le Vercors et dans les Baronnies provençales en lien avec l'association Vautours en Baronnies jusqu'en 2021.

Nous avons espoir de constater bientôt des naissances dans nos falaises mais en tout état de cause qu'ils se reproduisent ici ou ailleurs, nous aurons contribué à la sauvegarde de cette espèce très menacée en réintroduisant 17 oiseaux entre 2010 et 2021.

Jacques Adenot,
Président du Parc naturel régional du Vercors

Le gypaète barbu

Morphologie

D'une taille comprise entre 1,10 m et 1,50 m, pour un poids de 5 à 7 kg, et d'une envergure variant de 2,60 à 2,90 m chez les plus grands individus, le gypaète est l'un des plus grands rapaces européens.

En vol, ses ailes étroites et pointues et sa longue queue cunéiforme lui donnent une silhouette svelte et élancée faisant penser à un immense faucon.

Chez l'adulte, le contraste de son plumage de couleur gris-ardoisé aux ailes et blanc à orangé pour la tête et le ventre le rend inconfondable. L'iris, de couleur paille, est entouré d'un cercle orbital rouge. Quant aux vibrisses («moustaches» noires), elles sont nettement visibles même à distance. On remarque également un trait noir en arrière de l'œil et un collier noir assez marqué. Les plumes des pattes recouvrent les tarsi jusqu'aux doigts. Il n'existe pas de dimorphisme sexuel nettement identifiable chez cette espèce.

Les juvéniles et les immatures sont brun foncé avec un léger contraste entre le corps et les ailes qui s'accroît avec l'âge. Le plumage évolue progressivement jusqu'à l'âge adulte et c'est seulement vers 6 ou 7 ans que le gypaète prendra sa couleur définitive.

Entre les deux, la silhouette de l'oiseau évolue au cours des mues régulières, permettant aux observateurs avertis de distinguer les différentes classes d'âge.

Le plumage est blanc à l'origine. La coloration du ventre et de la tête, bien visible chez l'adulte, est liée à la prise de bains dans des sources d'eau ou de boues ferrugineuses qui vont charger peu à peu le plumage en oxyde de fer et donner cette coloration caractéristique.

L'intensité de cette coloration serait à mettre en relation avec le niveau hiérarchique des individus dans les relations intra-spécifiques, les oiseaux les plus colorés étant dominants.

Reproduction

Le gypaète barbu fait partie des espèces dont les individus vivent longtemps mais qui se reproduisent peu et tardivement. La stratégie du gypaète repose donc sur la longévité et l'expérience des adultes.

Une fois émancipés, les juvéniles débutent une phase d'erratisme¹ qui peut les conduire à des centaines de kilomètres de leur lieu de naissance ou de lâcher.

Après cette phase d'une durée variable, les oiseaux se sédentarisent en général entre 4 et 5 ans, et forment un couple entre 6 et 7 ans.

Dans le meilleur des cas, un couple ne produira qu'un seul poussin.

Alimentation

Les gypaètes barbuis sédentaires occupent de vastes territoires qu'ils prospectent à basse altitude à la recherche de nourriture.

Contrairement à certaines légendes ou quelques dessins du XIXe siècle, le gypaète n'est pas un prédateur. Comme les autres vautours, il exploite des cadavres d'animaux. Dans les secteurs où d'autres espèces de nécrophages sont présentes et en particulier d'autres vautours, il est le dernier maillon de la chaîne alimentaire, se contentant de quelques restes de viande, des ligaments et des os.

Quand le réseau trophique² est complet, le régime alimentaire du gypaète est composé à 80 % d'os. Il est remarquablement adapté à la consommation de ces derniers, à la fois par son comportement et par son système digestif.

En l'absence de concurrence, ce qui est le cas dans les Alpes, il peut également consommer la viande des charognes. Le gypaète est capable de jeûner durant plusieurs jours.



¹ Se dit de l'action d'espèces qui circulent dans une zone géographique située en dehors de leur aire de répartition habituelle.

² Un réseau trophique est un ensemble de chaînes alimentaires reliées entre elles au sein d'un écosystème.

Le surnom de « casseur d'os » caractérise son comportement quelque peu particulier. Lorsque les os sont trop gros pour être ingérés ou encore reliés les uns avec les autres, il s'envole avec l'os (ou les os) et laisse tomber sa prise de quelques mètres à quelques dizaines de mètres de hauteur sur un éboulis ou sur des zones rocheuses dégagées, jusqu'à ce que les os se brisent ou se séparent et puissent ensuite être ingérés. D'où son surnom.

Cette technique nécessite un apprentissage, les juvéniles mettant souvent plusieurs semaines à trouver un lieu adapté au-dessus duquel ils lâchent les os. L'expérience des lâchers des Alpes a permis de montrer que ce comportement était spontané, les jeunes apprenant à casser les os dans les premières semaines suivant leur envol des sites de réintroduction.

Il a par ailleurs la capacité d'ingérer de très gros morceaux voir des os entiers (jusqu'à 40 cm de long). Ces derniers sont dissous grâce à des sucs digestifs particulièrement puissants, ce qui permet au gypaète de tirer bénéfice de la graisse et des protéines qu'ils contiennent (respectivement jusqu'à 16 et 12 %).

En l'absence d'importants effectifs d'ongulés sauvages, l'activité pastorale revêt une importance a priori fondamentale pour l'installation des individus adultes, mais également pour la survie de l'espèce.

Si en hiver, les gypaètes barbus alpins ou pyrénéens peuvent facilement s'alimenter sur des carcasses d'ongulés sauvages, les ovins constituent la principale ressource alimentaire en période estivale. La part de la mortalité des ongulés sauvages en été est minime par rapport à la quantité d'ovins victimes de maladies, d'attaques prédateurs, de foudre ou de dérochement, qui peut procurer au gypaète barbu plusieurs dizaines de cadavres, parfois simultanément.

Les disponibilités alimentaires pour le gypaète ont été étudiées en Haute-Savoie et en Savoie. Ces travaux montrent l'émergence de deux espèces ressources quantitativement fondamentales dans ce secteur d'étude : le mouton en période estivale et le bouquetin en période hivernale (période de reproduction). L'étude a également montré l'importance de l'offre en terme de diversité et, en particulier, de façon qualitative en période de nourrissage du jeune gypaète au nid.

Écologie

L'habitat doit réunir obligatoirement une disponibilité alimentaire et des sites de reproduction. À ces deux facteurs limitants, essentiels pour l'installation d'une espèce, s'ajoutent des éléments biogéographiques qui répondent aux besoins de l'espèce.

En terme de disponibilité alimentaire, le territoire d'un couple de gypaètes doit comprendre des populations conséquentes d'ongulés sauvages et/ou un pastoralisme important en moyenne montagne.

Le gypaète barbu ne vit pas seulement dans des massifs montagneux reculés, bien que ces massifs soient devenus les derniers bastions où il s'est maintenu. La seule constante de son habitat est la présence de zones rupestres pouvant accueillir un nid.

Le gypaète affectionne particulièrement les grands massifs calcaires qui offrent de grandes cavités et de nombreuses grottes où il peut nicher.

L'altitude importe peu. L'espèce nichait dans la dépression de la Mer Morte (en dessous du niveau de la mer) et niche sur les contreforts de l'Everest.



En France, le gypaète barbu est protégé par la loi du 10 juillet 1976. Elle l'est également au niveau européen.

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) considère cette espèce « en danger », avec des distinctions suivant les massifs. Ainsi, elle est estimée « vulnérable » dans les Pyrénées et « gravement menacée d'extinction » dans les Alpes et en Corse.

Tous ces éléments sont à l'origine de la création d'une fondation internationale pour la conservation du gypaète barbu. Cette fondation, devenue en 2009 la Vulture Conservation Foundation (VCF), œuvre pour la préservation de l'espèce et son développement.

Les menaces naturelles sont :

- Les intempéries peuvent entraîner des échecs de reproduction.
- La prédation : les corvidés peuvent s'attaquer à l'œuf ou au poussin, le renard à de jeunes gypaètes après leur envol ou à des individus affaiblis.
- Les avalanches.
- Les relations interspécifiques : dans les Pyrénées occidentales par exemple, les vautours fauves chassent parfois les gypaètes de leurs sites de reproduction.
- L'insuffisance des ressources alimentaires.

Les menaces anthropiques sont :

- Le tir au fusil fut et demeure l'une des causes premières de destruction de l'espèce.
- Le poison également (strychnine, plomb, pesticides, lindane...).
- La chasse photographique peut être une cause majeure de perturbation aux abords du site de nidification.
- Les collectionneurs d'œufs et de dépouilles.
- Les câbles de remontées mécaniques et les lignes électriques font l'objet de collisions mortelles ou gravement blessantes.
- Les survols aériens des territoires, motorisés ou non, sont parfois à l'origine du départ des adultes en période de couvaison ou d'élevage du poussin, donc d'échecs de reproduction.
- Les pistes et sentiers, susceptibles d'une pénétration humaine trop imposante, peuvent également inciter un couple de gypaètes à quitter son domaine.
- Des travaux forestiers au pied de falaises de reproduction peuvent avoir la même conséquence.
- De même les feux pastoraux (brûlage dirigé), qui

mettent la vie des oiseaux en péril, s'ils sont amorcés au pied d'une falaise de nidification.

- Les sports de pleine nature : escalade, vol libre, via ferrata, parcours aventure, VTT, randonnée..., accroissent la pression de la pénétration humaine dans des sites de reproduction choisis à la base en partie pour leur quiétude.
- La chasse, et en particulier les battues aux sangliers, qui ont souvent lieu dans les forêts aux pieds des falaises, sont une perturbation et un risque potentiel supplémentaires pour les oiseaux.

Les menaces les plus importantes restent les facteurs de destruction directe : poison, tir, câbles et lignes électriques...

De nombreuses actions sont donc menées pour diminuer les impacts de ces menaces.

Cette population est donc encore extrêmement fragile, les spécialistes de l'espèce souhaitent la consolider pour qu'elle devienne autonome, et de fait, souhaitent renforcer ses effectifs et donc poursuivre les opérations de réintroduction.

Le nombre de gypaètes juvéniles disponibles pour des lâchers est malheureusement faible. Seuls les programmes pertinents sont poussés par la Vulture Conservation Foundation. Les secteurs prioritaires à son installation sont ciblés afin d'optimiser la reconstitution au moins partielle de l'aire potentielle naturelle de cette espèce. C'est ainsi que les regards se sont tournés vers les préalpes.

La mise en œuvre d'un programme de réintroduction sur le Vercors se justifie également par rapport à d'autres facteurs. Les couples installés dans les Alpes constituent plusieurs noyaux de population plutôt qu'une seule population, les couples de gypaètes se reproduisent en effet à proximité même des 4 sites alpins où se sont déroulés des programmes de réintroduction.

Ce constat prouve l'attachement des gypaètes à leur lieu de naissance ou de lâcher, même si l'on constate que certains oiseaux se sont installés à proximité d'autres sites de réintroduction, attirés par d'autres individus.

Cette philopatry¹ est un atout pour la réalisation de nouveaux projets de réintroduction. La constitution d'un nouveau noyau sur le Vercors, massif alpin le

¹ La philopatry est la tendance de certains individus à rester ou à instinctivement revenir à l'endroit où ils sont nés.

plus occidental des Alpes, permettrait, en intégrant un milieu montagnard plus méditerranéen, de faciliter à terme une colonisation des différents massifs alpins français, et d'élargir l'habitat potentiel de cette espèce.

Le projet du Vercors, des Baronnies et des Grands Causses, présente également un autre intérêt. Une fois les noyaux de population créés, le hiatus entre les Alpes et les Pyrénées sera fortement réduit, permettant d'après les spécialistes, la constitution d'un corridor biologique et des échanges réguliers entre les deux populations. Ce pont qui se créerait entre les Alpes et les Pyrénées serait un élément fort quant à la survie de l'espèce.

C'est pour ces raisons qu'un programme Life a été élaboré entre différents partenaires pour poursuivre les réintroductions dans le département de la Drôme et dans le Massif Central (Lozère et Aveyron).



Comment réintroduire une espèce protégée

Un programme de réintroduction répond à une volonté de restauration et/ou de conservation de la biodiversité. Les espèces qui sont réintroduites et les sites qui les accueillent, doivent répondre à différents points : Le site de réintroduction doit se situer dans l'aire biogéographique de l'espèce.

Le site doit correspondre aux exigences écologiques propres à l'espèce.

Les causes de disparition doivent être connues, ainsi que les menaces actuelles existantes et les solutions doivent être apportées.

Les contextes social et local doivent être favorables.

En France, il est nécessaire de passer devant la commission faune du Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) qui émet un avis sur le projet de réintroduction. Cet avis est primordial pour les autorisations ministérielles. Il permet au Ministère en charge de l'environnement de juger de l'intérêt et de la cohérence du projet et d'autoriser la mise en route du programme de réintroduction.

Tout projet de réintroduction doit donc être finement étudié en amont afin de pouvoir être soumis aux différents avis. Une étude de faisabilité est ainsi réalisée afin de justifier le choix du site de lâcher.

Cette étude contient :

- Le statut et la biologie de l'espèce, son habitat, sa situation écologique locale...
- L'évaluation des potentialités d'accueil du site, dont la ressource alimentaire, les habitats potentiellement favorables...
- La liste des menaces passées, présentes, potentielles ou avérées, avec les solutions apportées...
- Le choix du type et du site de lâcher.
- Les conditions socio-économiques locales...

Avec cette étude de faisabilité, il est nécessaire d'établir un document général décrivant le projet de réintroduction.

Les préalables à cette réintroduction

Dans les années 80, le Parc du Vercors se lança dans la restauration d'un biotope très présent sur son territoire : les « falaises », mais dépourvu de la grande faune qui l'occupe habituellement. Il mena alors une première campagne de réintroduction, celle du Bouquetin des Alpes, réalisée en 1989 et 1990 sur les falaises d'Archiane, puis en 2000 et 2002 sur celles du Royans.

Cette première étape fût suivie d'un programme de réintroduction du vautour fauve, lancé en 1996 sur la commune de Chamaloc, avec pour objectif local, de voir s'installer une colonie de couples reproducteurs. Les résultats actuels nous permettent de considérer cet objectif atteint même si le nombre de couples reste encore assez faible. La colonisation est en cours mais on peut d'ores et déjà parler de la population de vautours fauves la plus septentrionale d'Europe occidentale.

A noter que les programmes de réintroductions du vautour fauve menés sur le Vercors et sur les Baronnies par l'association Vautours en Baronnies, permettent de compter 200 couples reproducteurs en 2009 sur le département de la Drôme. Installée, cette population a également permis des mouvements de vautours à plus grande échelle. Il est maintenant possible de voir des vautours en période d'estive sur les massifs des Ecrins, du Briançonnais et du Dévoluy.

Dès la réintroduction du vautour fauve, l'idée de poursuivre l'objectif de réhabilitation du milieu « falaise » était présente avec pour étape ultime, la réintroduction du gypaète barbu. Mais avant de lancer une réflexion plus approfondie sur la faisabilité d'une telle réintroduction, il était nécessaire de voir se développer la population de Bouquetins, de voir s'installer durablement le vautour fauve et de constater certains éléments jugés comme « indicateurs biologiques ». Parmi eux : La venue régulière de vautours moines : effective depuis quelques années, et encore plus depuis les lâchers effectués récemment par Vautours en Baronnies, qui mène un programme de réintroduction de cette espèce. L'installation du premier couple sur le Vercors est attendue... Le retour du Percnoptère : retour confirmé depuis 2007. Un premier couple s'est installé en 2008 en Gervanne et se reproduit certaines années. Le passage de Gypaètes erratiques : des observations très brèves se font depuis quelques années. En 2009, lors du baguage des vautours fauves nés sur le cirque d'Archiane, un jeune immature a été observé durant deux jours. En 2009, une observation concernait un subadulte.

La réintroduction du gypaète barbu

Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Vercors, créé il y a quarante sept ans (16 octobre 1970) a prouvé son aptitude à mener des campagnes de réintroductions sur son territoire. C'est ainsi tout naturellement que la Vulture Conservation Foundation, s'est tournée vers lui pour qu'il engage une étude de faisabilité en 2007 pour la réintroduction du gypaète barbu.

Le Parc du Vercors, par ailleurs gestionnaire de la plus grande Réserve naturelle nationale (métropolitaine), la Réserve naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors (créée en 1985), possède la légitimité pour animer la réflexion et l'action à l'échelle du massif.

En se lançant dans ce projet de réintroduction en 2010, le Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Vercors poursuit plusieurs objectifs :

- Restaurer la biodiversité liée au milieu vertical omniprésent sur le Vercors. Cette étape, en cours, intervient après les programmes de réintroduction du bouquetin des Alpes et du vautour fauve.
- Valoriser les enjeux socio-économiques liés à ce projet, notamment ceux qui concernent les professionnels du tourisme.
- Sensibiliser les habitants du Vercors à la richesse de leur territoire, à sa fragilité et à la nécessité de le préserver. Ce projet est un moyen de les rendre « acteurs » de cette préservation.
- Fédérer l'adhésion des différents partenaires au niveau régional : les associations et les structures gestionnaires d'espaces naturels, les collectivités territoriales...

Dix-sept oiseaux ont été lâchés entre 2010 et 2021 dans le Vercors

Lousa, Cordouane et Stephan en 2010,
Nisa et Tussac en 2011,
Angelo et Bellemotte en 2012,
Kirsi et Gerlinde en 2014,
Freddie et Escampette en 2017 (ils n'ont pas survécu. L'un, notamment, a été électrocuté par une ligne à haute tension).
Elvio et Mistral en 2019,
Kobalann et Palo-Pala (mort électrocuté en Italie en février 2021) en 2020,
Novo et Télémark en 2021.

Des graines d'éleveurs pour des graines d'oiseaux

Une trentaine de « Graines d'Éleveurs », enfants d'agriculteurs du Vercors, se sont enthousiasmés à l'idée de parrainer le lâcher de jeunes gypaètes barbus.

Depuis 2017, ils mettent tout en œuvre pour obtenir les moyens financiers nécessaires en vue d'organiser un jour leur propre lâcher d'un gypaète.

En 2017, ils ont dessiné les oiseaux dans l'objectif de réaliser des marque-pages et cartes postales disponibles à la vente au profit de leur petite protégée, qu'ils ont nommée Escampette.

En 2019, ils ont créé un « Gyp'Art » en faisant appel à la **générosité des artistes** (peintres, sculpteurs, dessinateurs...) **dont ils vendent les œuvres pour avoir les moyens de réaliser bientôt leur rêve.**

Cette démarche fait écho à leur envie

de grandir dans un monde de diversité. S'ils sont passionnés par les animaux de la ferme dans laquelle ils grandissent, la faune sauvage les fascine tout autant.



En 2020, les graines d'éleveurs du Vercors organisent leur propre lâcher !

Le mercredi 3 juin 2020, ils sont parvenu à organiser et lâcher deux *gypaètons* sur la commune de Châtilion-en-Diois sous la bienveillance et l'expertise des techniciens du Parc naturel régional du Vercors qui porte le programme de réintroduction sur le massif. Cet événement fut ainsi l'aboutissement d'un engagement de 3 années au cours desquelles, ces enfants et adolescents, ont partagé leur motivation pour que ce rapace retrouve sa place sur le Vercors.



Les deux oiseaux venaient de deux centres d'élevage espagnols, le premier Palo-Pala, filleul de CharElie Couture est né le 28 février, et le second Kobalann, filleul de Vincent Munier, est né le 3 mars.

Ils se sont envolés environ un mois après, Kobalann, le mercredi 1er juillet à 17H54 et Palo-Pala, le jeudi 2 juillet à 10h16 sous les yeux émerveillés des agents du Parc et des stagiaires qui le surveillaient depuis le lâché.

Malheureusement, nous avons appris la mort de Palo-Pala des suites d'une électrocution dans le Parc national du Grand Paradis en Italie le 16 février 2021

La capacité d'accueil du Vercors

Les ressources alimentaires disponibles : faune domestique et sauvage

Tous les ongulés sauvages de France sont présents sur le Vercors, en quantité importante : sanglier, chevreuil, mouflon, cerf, chamois et bouquetin. Ce sont cependant les deux dernières espèces citées qui sont principalement consommées par les vautours. Les autres se déplacent plutôt sous couvert forestier, n'offrant que très peu de carcasses à disposition pour ces grands oiseaux.

A côté de cette faune sauvage, le cheptel domestique est très présent, en nombre et très bien réparti. Plusieurs dizaines de milliers d'ovins pâturent sur le territoire du Parc du Vercors.

Les Hauts-Plateaux du Vercors recueillent à eux seuls presque 20 000 ovins en période d'estive, ce qui génère une quantité importante de nourriture pour les vautours, suite à des mortalités naturelles ou à des attaques de loups.

Le nourrissage « naturel » apparaît donc comme suffisant sur le territoire mais en cas de besoins complémentaires, une alimentation « artificielle » existe également et pourra apporter des appoints de substitution. En effet, le syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors, pour accompagner son programme de réintroduction du vautour fauve, a mis en place un système de collecte des bêtes mortes dans les exploitations de son territoire, dès le début de l'opération. Ces carcasses sont mises à disposition des nécrophages sur une placette d'alimentation créée à cet effet, après autorisation par les services de la Direction

des Services Vétérinaires de la Drôme. Les éleveurs se sont rapidement associés à ce programme puisqu'ils ont mis leurs bêtes mortes à disposition du Parc plutôt que de solliciter l'équarrisseur.

Les habitats du Vercors : le domaine vital et les sites de reproduction potentiels

Le massif du Vercors est caractéristique des milieux de moyenne montagne calcaire, avec une géomorphologie très variée qui découle de son substrat géologique.

Plusieurs centaines de kilomètres de falaises composent le territoire, encadrant des vallées à l'intérieur du massif et marquant la séparation avec les vallées extérieures au Vercors.

Ces falaises, pourvues de vires et de cavités, qui pour certaines dépassent nettement les 200 mètres de hauteur, offrent des conditions aérologiques favorables à ces grands oiseaux utilisateurs de courants ascendants.

Ces parois calcaires sont également accompagnées par de grands éboulis à leurs pieds et par de grandes dalles rocheuses apparentes (dont les lapiaz) sur les plateaux au-dessus. Ces éboulis et dalles rocheuses sont idéales pour que les gypaètes qui puissent casser des os.

Le massif du Vercors et ses falaises sont également riches en promontoires qui sont autant de reposoirs ou d'abris.

Les modalités techniques de la réintroduction

En 1985, l'UICN a validé la proposition autrichienne d'une réintroduction basée sur la reproduction de l'espèce en captivité et le lâcher d'oiseaux par la technique du « taquet » (cf. plus loin). Le programme est fondé entièrement sur des reproductions en captivité et implique la recherche d'adultes captifs auprès des zoos de toute l'Europe (et de certains pays d'Asie), un sexage et un suivi génétique des oiseaux, des appariements et des installations adéquates.

Le réseau européen des élevages est placé sous l'autorité de la Vulture Conservation Foundation (VCF).

Le site de lâcher

Le site choisi doit être situé sur une zone où évoluent des congénères ou d'autres espèces de vautours, et isolé de tout dérangement. La proximité d'un couple d'Aigle royal doit être évité pour limiter toute interférence avec les jeunes gypaètes.

Un site de lâcher nécessite une préparation. Il faut s'assurer que la vire ou la cavité réponde à certains critères :

- Vire surplombée/abritée des intempéries.



date d'envol (à 80-90 jours, soit âgés de 3 mois), lorsque leur plumage est suffisamment développé pour les protéger des intempéries et qu'ils sont capables de manger seuls. Le lâcher a lieu entre début mai et fin juin (exceptionnellement début juillet).

La surveillance et le suivi

Pendant toute la durée de leur « séjour au nid », les jeunes doivent être surveillés en permanence pour éviter tout problème de « dénichage », de prédation ou d'accident. Durant cette phase, les manipulations par l'homme sont limitées au strict minimum afin d'éviter tout risque d'imprégnation. L'apport de nourriture se fera par exemple pendant la nuit.

Un suivi spécifique est mis en place quotidiennement afin de s'assurer que l'émancipation se déroule dans de bonnes conditions et que les oiseaux montrent de bonnes aptitudes à survivre en milieu naturel.

- Hauteur suffisante pour avoir des paliers et mieux redécoller en cas d'échecs à l'envol.
- Protection contre d'éventuels prédateurs.
- Humidité faible.
- Chute minimale d'éléments solides dans la grotte ou à proximité.
- Risque faible de départ des oiseaux avant l'envol.
- Balisage de la zone de réintroduction pour éviter la fréquentation humaine.

Une fois toutes ces conditions réunies, l'opération du lâcher peut commencer.

La technique de lâcher

Les oiseaux doivent être identifiés (sexage, prise de sang, mesures biométriques) et marqués suivant les règles du Centre de Recherches pour le Baguage des Populations d'Oiseaux (CRBPO) ainsi que celles du plan de marquage et du code baguage du VCF.

Les données du patrimoine génétique sont rentrées dans la banque de données du VCF. Enfin, ce marquage (codification internationale) permettra de les identifier partout en Europe et ainsi de suivre ces déplacements.

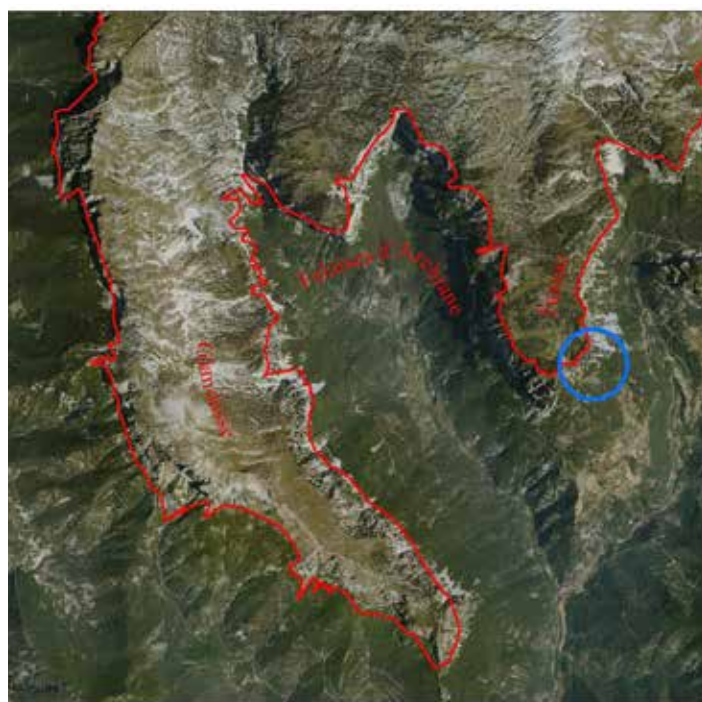
La méthode du « taquet » consiste à installer deux ou trois juvéniles dans une grotte ou sur une vire spécialement aménagée en une aire de nidification artificielle.

Les oiseaux sont déposés environ un mois avant la

Le site fait l'objet d'une surveillance particulière afin de limiter au maximum les risques de perturbation. La période minimum de suivi quotidien s'arrête 30 jours après l'envol du dernier oiseau.

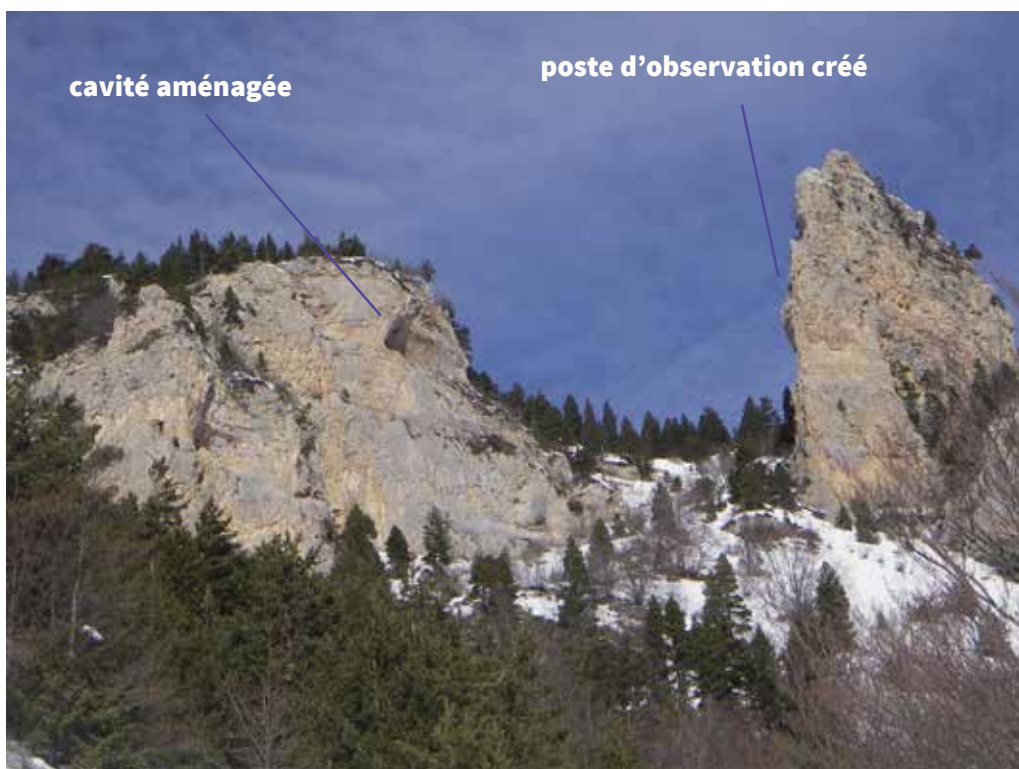
Le site de lâcher

Après des recherches pour définir le site le plus approprié, le site retenu se trouve sur la commune de Treschenu-Creyers, dans une cavité située sur la bordure de la Réserve naturelle, sur le secteur de Tussac.



photographie aérienne des falaises du Sud du massif du Vercors. En bleu, la localisation de la cavité.

La commune avait déjà été associée au programme de réintroduction du Bouquetin des Alpes dans le cirque d'Archiane en 1989 et depuis, le bouquetin est présent sur son logo.



site de lâcher qui accueille les oiseaux et les observateurs



zoom sur la cavité, à partir du point d'observation

Pour résumer

En portant ce projet de réintroduction du gypaète barbu sur son territoire, le Parc naturel régional du Vercors a rassemblé toutes les conditions nécessaires à un accueil optimal de l'espèce.

Le massif du Vercors :

- est situé en bordure occidentale des Alpes, permettant ainsi de diminuer le hiatus existant avec la population des Pyrénées,
- offre des caractéristiques biogéographiques adaptées à l'espèce,
- dispose de nombreuses falaises dont l'aérologie est très favorable aux oiseaux planeurs,
- offre un grand nombre de sites rupestres favorables à sa nidification et sa reproduction,
- dispose de ressources alimentaires largement suffisantes pour satisfaire les besoins de l'espèce et lui permettre de s'y reproduire.

Le Parc du Vercors :

- a déjà mené à bien plusieurs programmes de réintroduction d'espèces rupestres, et ceux-ci ont été des réussites,
- dispose de tout le matériel nécessaire à l'accueil, au suivi et à la surveillance des oiseaux,
- dispose de moyens humains expérimentés dans les démarches de réintroduction et de suivi d'espèces rupestres,
- peut fédérer le territoire, ses habitants et ses partenaires pour s'approprier le projet et en faire une vitrine pour la réhabilitation de la Biodiversité alpine.

Le projet de réintroduction du gypaète barbu dans le massif du Vercors a été réfléchi, élaboré et proposé grâce à une mobilisation forte des acteurs du territoire et des partenaires techniques et financiers autour du Parc naturel régional du Vercors.

Les derniers lâchers en photos



Anne Roiseux, maire déléguée de Treschenu-Creyers, Jacques Adenot, président du Parc naturel régional du Vercors et Olivier Putot, directeur. Ci-dessous, une délégation des Graines d'Éleveurs du Vercors (2019).



Isabelle Chaffois, institutrice de l'école de Menglon avec quelques uns de ses élèves (2019). Ci-dessous Charlelie Couture; parrain d'un oiseau, lors du lâcher 2020.





Alex Llopis Deïl de la Vulture Conservation Foundation (2019). Tout en bas, les visiteurs lors du lâcher 2019.



Ci-dessus, l'oiseau dans la cavité qui l'accueille jusqu'à son envol (2020)



Ci-dessus, Vincent Munier se prépare à transporter un des oiseaux dont il est le parrain jusqu'à la cavité (2020).
Ci-contre, la cavité dans laquelle les oiseaux vont grandir jusqu'à leur envol. Ci-dessous Elvio rend visite aux oisillons (2020).





Benoit Betton, conservateur de la Réserve naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors.



Bruno Cuerva, garde de la Réserve naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter :
Benoît Betton, Parc naturel régional du Vercors
06 32 83 11 43 - benoit.betton@pnr-vercors.fr

Plus d'infos : www.gypaetebarbu.fr/life-gypconnect

Crédits photos :

Bruno Berthemy, Raphaële Bruyère (pour le lâcher du 18 mai 2019), Pascal Orabi et Olivier Teilhard